



*Regroupement des partenaires du gouvernement
en technologie de l'information*

**Consultations particulières et auditions publiques sur
le projet de loi n° 135, Loi renforçant la gouvernance et
la gestion des ressources informationnelles des
organismes publics et des entreprises du
gouvernement du Québec**

Mémoire présenté par le
**Regroupement des partenaires du
gouvernement en technologie de
l'information**

Québec, le 27 septembre 2017



*Regroupement des partenaires du gouvernement
en technologie de l'information*

TABLE DES MATIÈRES

1.	SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	3
2.	INTRODUCTION	4
2.1.	Qu'est-ce que le RPGTI ?	4
2.2.	Remarques préliminaires.....	5
3.	APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU PROJET DE LOI	6
4.	RECOMMANDATIONS DU RPGTI	7
4.1.	Un leadership fort et accru du DPI	7
4.2.	Des budgets clairs et des investissements suffisants	8
4.3.	Un partenariat optimal entre le DPI et l'industrie	9
5.	CONCLUSION	12

1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

Comptant en ses rangs les principaux joueurs québécois de l'industrie des technologies de l'information (TI), soit des éditeurs de logiciels, des équipementiers et des firmes-conseils, le Regroupement des partenaires du gouvernement en technologie de l'information (RPGTI) appuie et salue la volonté du gouvernement du Québec d'intensifier le virage numérique de ses activités, d'accroître la cohérence de ses actions et d'exercer un meilleur contrôle sur ses ressources informationnelles.

Dans cet objectif, le RPGTI propose au gouvernement du Québec trois grandes recommandations.

1. Que le Dirigeant principal de l'information (DPI) du Québec soit en mesure d'assumer un leadership fort par :

- La nomination d'un ministre délégué aux TI;
- La délégation explicite de réels pouvoirs d'intervention au DPI;
- La mise à sa disposition d'une équipe multidisciplinaire afin d'en appuyer les actions.

2. Que le gouvernement du Québec se dote d'un plan d'investissement clair pour donner l'impulsion souhaitée à la transformation vers le numérique et pour assurer la pérennité des actifs actuels et futurs, par :

- L'établissement clair d'un budget annuel dévolu à l'entretien et à l'évolution du secteur des TI du gouvernement;
- L'établissement d'un budget annuel d'investissements liés à la transformation numérique de l'État québécois;
- La réalisation et le dévoilement, via le DPI, d'un plan d'investissements cohérents en infrastructures TI.

3. Que le gouvernement du Québec continue à miser sur un partenariat optimal entre le DPI et l'industrie, notamment :

- Afin de définir les orientations stratégiques en matière de TI en se basant sur les meilleures pratiques mondiales;
- En impliquant l'industrie des TI dans la réflexion stratégique;
- En redéfinissant le rôle de l'industrie en ce qui a trait au recours à la sous-traitance et dans le partage des risques.

Le RPGTI est disposé à travailler avec le gouvernement afin de permettre au Québec d'affronter efficacement les défis posés par la révolution numérique. Ainsi, c'est toute l'économie du Québec, de même que la qualité des services offerts à la population, qui en sortiront renforcés.

2. INTRODUCTION

Le RPGTI est heureux de prendre part au processus de consultation sur le projet de loi 135 visant à renforcer la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

Partenaires privilégiés du gouvernement du Québec en matière de technologies de l'information et témoins des nombreuses évolutions et percées qui caractérisent ce secteur d'activités en constante ébullition, les membres du RPGTI souhaitent apporter une contribution éclairée à la réflexion amorcée dans le cadre de ce projet de loi, lequel découle de la volonté manifeste du gouvernement du Québec de poursuivre son virage numérique.

2.1. Qu'est-ce que le RPGTI ?

Le RPGTI est le plus important regroupement d'entreprises de technologies de l'information (TI) œuvrant auprès du gouvernement du Québec. On retrouve en son sein la plupart des entreprises majeures actives dans le marché public québécois des TI.

Le regroupement comprend :

- des équipementiers;
- des éditeurs de logiciels (logiciels d'infrastructure technologique et applications commerciales);
- des firmes de services-conseils.

Certains membres sont des multinationales reconnues comme chefs de file dans leur domaine d'affaires, tandis que d'autres sont des entreprises qui se sont développées au Québec et qui ont aujourd'hui un rayonnement provincial, national ou international.

Par ailleurs, des membres du RPGTI offrent la gamme complète des services reliés aux technologies de l'information (du conseil stratégique pour les hauts dirigeants des organisations au soutien et la prise en charge des opérations) alors que d'autres ont plutôt choisi des créneaux spécifiques d'intervention.

Le RPGTI agit également comme porte-parole des firmes en TI et favorise un partenariat constructif avec le gouvernement du Québec. Il peut aussi contribuer, par ses échanges avec les décideurs politiques, à l'identification de stratégies et d'orientations visant à améliorer le retour sur les investissements publics en TI.

Le mandat du RPGTI vise à :

- Rassembler et représenter les firmes en TI œuvrant auprès du secteur public québécois;
- Être à l'affut et appuyer le gouvernement du Québec sur des sujets liés aux TI;
- Mettre à contribution les expertises et les expériences de ses membres dans la définition des bonnes pratiques qui favorisent la réussite des projets reliés aux TI, la saine utilisation des ressources informationnelles et un meilleur retour sur l'investissement;
- Participer à l'amélioration du cadre réglementaire d'acquisition de biens et de services en TI;
- Favoriser le réseautage auprès des principaux regroupements œuvrant dans le domaine des TI;
- Collaborer avec différents acteurs ayant des intérêts communs ou convergents, entre autres l'Institut Technologies de l'information et Sociétés (ITIS), la Voie des entrepreneurs en TI de Québec (VETIQ), la Table TI (Québec international), TechnoCompétences et TechnoMontréal.

En plus de représenter plus d'une centaine de milliers d'emplois au Québec, le secteur des TI est un levier important pour l'économie québécoise. Il contribue à la compétitivité et à la productivité des organisations en plus de générer d'importantes retombées économiques dans de nombreux secteurs

cruciaux de l'économie, tels que la finance, le transport, l'énergie, le secteur manufacturier, les services professionnels et gouvernementaux, l'aéronautique, les sciences de la vie, etc.

2.2. Remarques préliminaires

Le RPGTI appuie fermement la vision stratégique du gouvernement du Québec à l'effet que ses ministères et organismes puissent disposer des meilleures ressources et des meilleurs outils disponibles en matière de technologies de l'information, et ce, dans un cadre de gouvernance et de gestion renforcé. Le Regroupement salue également la volonté claire affichée par les autorités de moderniser son visage numérique, et d'intensifier le virage entrepris dans cet objectif crucial pour le fonctionnement optimal de l'État québécois.

Améliorer les façons de faire

À cette fin, il importe de comprendre que l'appareil gouvernemental québécois est une structure complexe et en constante évolution, formée d'un ensemble d'organisations ayant des réalités, des contraintes et des missions propres. En revanche, ces mêmes organisations partagent également des défis et des besoins communs en matière de TI.

Cette dualité entre des réalités parfois différentes et des besoins souvent communs constitue une caractéristique clé de la réalité gouvernementale dans le domaine des technologies de l'information.

Il ressort de cette dualité une nécessité de mettre en place une approche de gestion globale améliorée à l'interne, qui maximise le partage d'information et met en place des processus communs en technologies de l'information, tout en respectant les particularités propres à chacun.

Comblé le retard

Plusieurs l'affirment : le gouvernement du Québec doit combler un certain retard en matière de TI et de prestation électronique des services numériques. Cette lecture des événements est aussi partagée par le gouvernement du Québec, lequel a justement manifesté sa volonté d'accentuer son virage numérique, mais dans un cadre de gouvernance et de gestion qui suscite la confiance de la population.

À cet égard, la comparaison avec les percées qui caractérisent aujourd'hui le commerce, les échanges et le partage d'information en ligne, notamment dans le secteur privé, le commerce de détail et même les secteurs des assurances et des transactions bancaires permet de saisir l'importance pour le gouvernement de moderniser ses pratiques en matière de technologies de l'information.

Se donner les moyens de nos ambitions

La vision gouvernementale en faveur d'une transformation de l'État à partir des TI, qui prévoit une accessibilité accrue aux services grâce à leur prestation électronique, doit également être soutenue par des moyens financiers adéquats. La planification financière de cette transformation doit être mieux détaillée et des budgets additionnels doivent être alloués pour rattraper le retard.

Profiter de l'expertise disponible dans l'industrie

En tenant compte des facteurs mentionnés précédemment, il ressort que de par leurs expériences riches et variées et l'expertise diversifiée développée auprès de nombreux clients, tant d'ordre privé que public, les firmes de technologies de l'information membres du RPGTI sont en mesure de contribuer avec efficacité à la transformation accélérée entreprise par le gouvernement du Québec en matière de TI.

Dans un contexte où d'importants fonds publics sont engagés, et en conformité avec les principes de saine gestion des finances publiques, il nous apparaît crucial que l'industrie des TI soit mobilisée dans la conception et la réalisation de cette vision.

3. APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU PROJET DE LOI

De par leurs expériences et leur connaissance approfondie du domaine des technologies de l'information, autant individuelle que collective, les membres du RPGTI sont particulièrement bien positionnés pour contribuer aux réflexions entourant le projet de loi 135.

Ultimement, le RPGTI désire contribuer à la transformation des pratiques de l'État québécois dans un contexte d'efficacité et de gestion optimale des ressources humaines et financières engagées à cette fin.

Ainsi, le RPGTI appuie l'esprit du projet de loi 135 et salue la volonté du gouvernement d'accroître la cohérence de ses actions et d'exercer un meilleur contrôle sur ses ressources informationnelles.

D'ailleurs, le RPGTI est d'avis que les principaux changements proposés par le projet de loi, comme le fait d'accentuer le rôle du dirigeant principal de l'information (DPI), la mise en place d'un comité de gouvernance, la gestion centralisée des investissements et la publication de documents stratégiques permettront non seulement de renforcer la gouvernance des technologies de l'information mais, également, de prioriser les bons investissements en ressources informationnelles.

Toutefois, le RGPTI estime qu'il serait d'intérêt d'apporter au projet de loi 135 certaines améliorations afin d'accroître encore davantage l'efficacité et l'efficacité du système à mettre en place.

4. RECOMMANDATIONS DU RPGTI

4.1. Un leadership fort et accru du DPI

Le RPGTI appuie la volonté du gouvernement du Québec à l'effet d'accentuer le rôle du dirigeant principal de l'information (DPI) et comprend les attentes quant à un leadership fort de cette personne-ressource.

Cette décision hautement stratégique s'inscrit dans la foulée des grandes tendances mondiales en matière d'approche et de gestion des TI, autant dans les secteurs privé que public. Par exemple, les entreprises misant de façon stratégique sur les TI pour la réalisation de leur mission se sont dotées, au sein de leur équipe de haute direction, d'un DPI haut placé à l'intérieur de la hiérarchie et en mesure de se prononcer, d'influencer et de participer aux prises de décisions.

Toutefois, le RPGTI constate que dans son rôle actuel, le DPI n'occupe pas une position exécutive aussi importante au sein de l'instance décisionnelle de l'État québécois.

Ce dernier se retrouve confronté à un dilemme dans lequel il doit à la fois obtenir des fonds afin de maintenir le niveau des actifs et des équipements en TI, trouver des manières d'innover, assurer un contrôle serré des dépenses et des investissements, se prononcer sur les priorités des ministères et organismes, mais sans détenir un pouvoir de décision.

Le RPGTI souligne, dans le contexte actuel, qu'il est essentiel de maintenir un lien fort entre les décideurs politiques et les instances administratives en matière de technologies de l'information afin d'éviter que ne se creuse entre eux un fossé et que s'installe une mauvaise compréhension des enjeux et des réalités en matière de TI, un secteur particulièrement mouvant.

En ce sens, le RPGTI suggère que le DPI dispose d'un lien plus étroit avec l'instance décisionnelle et qu'il relève directement d'un ministre délégué aux ressources informationnelles (RI). Le Regroupement suggère également qu'il dispose, sous cette autorité, d'un pouvoir d'intervention et de décision accru.

Le DPI devrait, suivant cette structure, être responsable de l'ensemble des actions du gouvernement en matière de TI, des orientations technologiques à la prestation de services, en passant par les stratégies d'acquisition et le partage des services et des ressources.

Le DPI serait donc chargé de déterminer et de proposer aux élus des stratégies, des conseils et des plans d'action structurés, cohérents et efficaces en regard des objectifs du gouvernement du Québec dans son virage numérique actuel.

Le DPI serait ainsi en mesure de faire le pont entre le politique, l'appareil administratif et les dirigeants des organismes publics et parapublics relevant d'un éventuel ministre délégué aux RI.

Ainsi, la juridiction du DPI devrait comprendre :

- La définition des orientations technologiques, des stratégies d'investissements et l'élaboration de budgets d'acquisition, de soutien et d'entretien du parc des TI de l'État québécois;
- Les directives pour la mise à niveau des actifs TI (matériel, logiciels, applications);
- Le suivi de l'évolution des connaissances, des compétences et investissements en TI;
- L'architecture TI globale de l'État québécois (gouvernement, réseaux, entreprises, etc.);
- L'identification d'opportunités d'optimisation et de partage des actifs en TI du Québec;
- La définition d'outils et de mesures relatives aux modèles d'acquisition en TI;

- L'identification des rôles et le partage clair des responsabilités entre les directions des TI et les directions des ressources matérielles.

En vue de l'atteinte de ces objectifs, le RPGTI estime que ce « nouveau » DPI aurait besoin d'être appuyé et soutenu par une équipe multidisciplinaire qualifiée et diversifiée. Cette équipe devrait être dotée de moyens financiers et matériels adéquats afin d'assurer la fluidité, la cohérence et l'efficacité de ses activités.

Le RPGTI est d'avis que les sommes consacrées à la mise en place ainsi qu'aux activités de cette équipe seraient largement compensées par les gains en productivité, en matériel et en investissements induits par cette décision.

RECOMMANDATION 1

Le RPGTI recommande que le gouvernement du Québec s'assure que le DPI soit en mesure d'assumer un leadership fort par :

- La nomination d'un ministre délégué aux TI;
- La délégation explicite de réels pouvoirs d'intervention au DPI;
- La mise à sa disposition d'une équipe multidisciplinaire afin d'en appuyer les actions.

4.2. Des budgets clairs et des investissements suffisants

Les technologies de l'information évoluent rapidement. Sur le plan de l'État, cette constante évolution oblige les gestionnaires et les élus, dans un contexte budgétaire serré, à concilier à la fois les projets liés à la modernisation et à l'accroissement des ressources en TI et à répondre aux besoins liés à l'entretien et au maintien des équipements et logiciels déjà en place.

Le RPGTI salue le message clair envoyé par le gouvernement, qui manifeste sa volonté d'accroître et d'améliorer ses activités dans le domaine numérique afin de répondre aux besoins des citoyens.

Dans un contexte d'efficacité et de saine gestion des fonds publics, le RPGTI estime que le virage numérique et l'action stratégique amorcée par le gouvernement du Québec doivent reposer sur un cadre financier clair, cohérent et réaliste. Ce cadre financier devrait tenir compte à la fois des besoins récurrents en matière d'entretien des ressources actuelles en TI, et prévoir des sommes suffisantes et réalistes destinées à soutenir les investissements nécessaires au virage numérique amorcé par le gouvernement du Québec.

À cet égard, le RPGTI établit une distinction entre la notion de budgets d'entretien récurrents en matière de TI et la notion d'investissements dans les technologies numériques.

Pour reprendre une analogie familière, la gestion des ressources en TI d'un organisme s'apparente à la gestion d'un vaste réseau routier. D'une part, il faut réserver des budgets dévolus à l'entretien du réseau existant, à sa réfection et à son amélioration afin qu'il demeure sécuritaire et adapté aux besoins des usagers. Ces budgets récurrents ne servent pas à ajouter des kilomètres de routes au réseau existant.

Toutefois, il devient régulièrement nécessaire de développer, en raison de la croissance des besoins, de nouveaux tronçons de route au réseau. Cela passe par la réalisation de chantiers et de projets d'investissements ponctuels. C'est d'ailleurs ce que propose de faire le gouvernement du Québec avec son projet de virage numérique.

Le RPGTI estime qu'il est nécessaire de mieux définir, autant au sein de l'appareil gouvernemental que dans l'espace public, cette distinction entre les budgets d'entretien et les investissements en TI. Dans le même ordre d'idées, il importe que la nature des projets et que les budgets dévoilés dans le domaine des TI soient davantage expliqués et mis en contexte.

Une telle approche aurait des répercussions bénéfiques à la fois sur le public, qui saisiserait mieux les enjeux en cours, que sur l'industrie québécoise des TI, qui cherche constamment à adapter ses pratiques, ses orientations et son positionnement en regard des priorités de l'État.

Conformément à la teneur de sa première recommandation, le RPGTI estime que le DPI du Québec devrait être en mesure de superviser et de définir à la fois les budgets d'entretien dévolus en matière de TI, mais aussi les investissements stratégiques porteurs nécessaires à un virage numérique durable.

Les budgets récurrents : la clé du succès

Prévoir des budgets d'entretien suffisants et prévisibles constitue pour le gouvernement la clé lui assurant un fonctionnement optimal et efficace de ses services numériques et technologiques. Un cadre prévisible permet également à l'industrie des TI de se positionner afin de répondre aux besoins de l'État et de lui offrir les meilleures solutions et conseils.

Les investissements : la clé de l'innovation

Dans la même logique, il est nécessaire que le gouvernement adopte des programmes d'investissements cohérents et structurés afin de s'assurer du succès de son virage numérique. En se dotant de ressources et de moyens suffisants, l'État permet ainsi à l'industrie québécoise des TI d'innover et d'offrir des solutions adaptées aux besoins du gouvernement. Si les budgets en TI sont essentiels pour assurer le fonctionnement technologique quotidien de l'appareil gouvernemental, il est tout aussi nécessaire de prévoir et de déployer des programmes d'investissements judicieux afin d'éviter que l'univers technologique et numérique de l'État ne devienne dépassé.

RECOMMANDATION 2

Le RPGTI recommande que le gouvernement du Québec se dote d'un plan d'investissement clair et suffisant pour donner l'impulsion souhaitée à la transformation vers le numérique et pour assurer la pérennité des actifs actuels et futurs. À cet effet, le RPGTI suggère :

- L'établissement clair d'un budget annuel dévolu à l'entretien et à l'évolution du secteur des TI du gouvernement;
- L'établissement d'un budget annuel d'investissements liés à la transformation numérique de l'État québécois;
- La réalisation et le dévoilement, via le DPI, d'un plan d'investissements cohérents en infrastructures TI.

4.3. Un partenariat optimal entre le DPI et l'industrie

Des expériences démontrent comment un partenariat étroit et judicieusement balisé entre l'industrie des TI et l'État peut se révéler fructueux et gagnant.

D'une part, les firmes engagées en TI auprès de l'appareil de l'État sont en mesure d'assurer leur croissance, de créer de l'emploi et de contribuer au développement économique.

D'autre part, le gouvernement peut miser sur des conseils avisés, de l'aide concrète et des ressources matérielles, humaines et techniques solides et à la fine pointe des connaissances internationales.

Alors que le gouvernement du Québec a entrepris un vaste virage numérique et souhaite intensifier ce dernier à court et moyen termes, il apparaît essentiel pour le RPGTI que le partenariat entre l'univers des TI québécois et l'État soit modernisé, redéfini sur des bases solides et adapté aux nouvelles réalités du monde technologique.

De cette manière, le RPGTI estime que l'impact, l'efficacité et la portée des programmes d'investissements et des budgets d'entretien alloués par l'État en matière de TI seraient maximisés. Un tel partenariat serait d'autant plus approprié dans le contexte du virage numérique entrepris par Québec.

Une telle redéfinition du partenariat permettrait à l'industrie de pouvoir mieux comprendre les objectifs, les motivations et les orientations déployées par le gouvernement, et donc d'agir et de se positionner plus efficacement afin de soutenir ses actions.

Le RPGTI rappelle que, en vertu de son expertise reconnue à l'échelle internationale, de ses compétences et de sa fine connaissance des enjeux et des réalités des TI, l'industrie québécoise demeure plus que jamais en mesure de soutenir le gouvernement du Québec pour identifier ses besoins, établir ses orientations, définir des stratégies d'action efficace et décoder les enjeux à venir en matière de TI.

De même, le RPGTI note que depuis quelques années, le gouvernement du Québec a amorcé un important mouvement visant à ramener à l'intérieur de son organigramme d'importantes ressources en matière de TI. L'État a également lancé plusieurs projets numériques pour lesquels moins de place a été ménagée aux firmes québécoises spécialisées en TI, que ce soit en matière de planification, de services-conseils ou de soutien à la réalisation des travaux.

Les membres du RPGTI saluent la volonté du gouvernement du Québec de se doter de ressources internes compétentes au sein de l'appareil étatique québécois afin de soutenir son virage numérique. Toutefois, le Regroupement note que, dans ce contexte, le rôle des firmes en TI québécoises doit être mieux défini et clarifié.

Le RPGTI comprend la décision du gouvernement du Québec de rapatrier à l'interne une banque de spécialistes qualifiés pour l'aider à concevoir et à déployer ses projets en TI et de bénéficier d'une solide expertise interne. Toutefois, le Regroupement estime et soulève respectueusement que cette tendance de retour extrême du balancier entre le recours à la sous-traitance et l'usage de ressources internes posent des enjeux et des défis importants, autant pour l'État que pour l'industrie québécoise des TI.

Dans cette optique, le RPGTI souligne que le DPI devrait tenir compte des expertises, de la compétence, de la souplesse et de l'apport des firmes de TI québécoises afin de l'aider à mettre en œuvre, efficacement et dans une approche de maximisation des retombées, ses différents projets.

En tenant compte des facteurs mentionnés précédemment, il ressort que les firmes de technologies de l'information membres du RPGTI sont en mesure de contribuer avec efficacité à la transformation accélérée entreprise par le gouvernement du Québec en matière de TI.

Dans un contexte où d'importants fonds publics sont engagés et en conformité avec les principes de saine gestion des finances publiques, il nous apparaît d'autant plus crucial que l'industrie des TI soit mobilisée dans la conception et la réalisation de cette vision.

Afin de pouvoir soutenir l'industrie québécoise des TI et de pouvoir compter sur la meilleure expertise existante, le gouvernement du Québec devrait, selon les membres du RPGTI, clarifier ses attentes

concernant l'apport des firmes de TI québécoises. Ainsi, l'industrie sera en mesure d'anticiper les besoins de l'État, de s'y ajuster et d'agir efficacement dans son rôle de soutien.

Qui plus est, et tel que recommandé par le Vérificateur général du Québec à quelques reprises, le gouvernement devrait envisager le recours à des mandats de type « forfaitaire » afin de mieux partager les risques pour la réalisation de certains projets.¹

RECOMMANDATION 3

Le RPGTI recommande que le gouvernement du Québec continue à miser sur un partenariat optimal entre le DPI et l'industrie, notamment :

- Afin de définir les orientations stratégiques en matière de TI en se basant sur les meilleures pratiques mondiales;
- En impliquant l'industrie des TI dans la réflexion stratégique;
- En redéfinissant le rôle de l'industrie en ce qui a trait au recours à la sous-traitance et dans le partage des risques.

¹ Dans le cadre d'un mandat forfaitaire, le ministère ou l'organisme définit de façon précise et détaillée la nature et l'envergure des services à recevoir ou, en d'autres mots, le projet à réaliser. Le fournisseur qui accepte ces conditions s'expose à un risque financier, puisque le montant offert pour la livraison du projet est fixe et qu'il doit supporter les coûts additionnels en cas de dépassement.

5. CONCLUSION

En conclusion, le RPGTI tient à souligner une nouvelle fois son appui à la volonté manifeste du gouvernement du Québec de réaliser un important virage numérique et de redéfinir ses modes de gestion et de gouvernance à cet effet.

Le Regroupement est intimement convaincu que les impacts du projet de loi 135 seront bénéfiques pour le Québec.

Dans une volonté de bonifier les démarches entreprises jusqu'à maintenant, le RPGTI tient à rappeler l'importance de clarifier et d'accroître le rôle exécutif et décisionnel du DPI pour lui permettre de répondre à de grandes et nécessaires ambitions.

Le Regroupement réitère aussi l'importance de distinguer les notions de budget d'entretien et d'investissements stratégiques en TI. Au-delà de cette amélioration managériale, il est crucial d'attribuer à ces deux postes les sommes nécessaires à la réalisation de la vision gouvernementale.

Enfin, le RPGTI souhaite, par sa contribution à la présente consultation publique, démontrer son ouverture et sa volonté à redéfinir son partenariat avec le gouvernement du Québec, dans l'objectif de décupler l'impact de son virage numérique et de soutenir la modernisation des modes de gouvernance et de gestion.

Aux yeux du RPGTI, la redéfinition de ce partenariat passe impérativement par la clarification des attentes du gouvernement du Québec envers l'industrie québécoise des technologies de l'information. Elle passe aussi par une utilisation judicieuse des ressources internes de l'État en matière de TI par rapport à l'expertise et à la valeur ajoutée dont disposent les firmes québécoises.

Dans cet esprit, le RPGTI est disposé à travailler avec le gouvernement afin de permettre au Québec d'affronter efficacement les défis posés par la révolution numérique. Ainsi, c'est toute l'économie du Québec, de même que la qualité des services offerts à toute la population, qui en sortiront renforcés.